M. Lepers demande que le procès-verbal soit rectifié dans le sens qu'il vient d'indiquer.

M. le Maire. — Cette observation sera notée.

M. L. Willem rappelle que, dans la séance dont on vient de lire le procès-verbal, il a fait une double proposition, la première sur la création d'un théâtre municipal, la seconde sur le service du car à vapeur de Roubaix à Lille. Ces propositions ne sont pas encore venues devant les Commissions.

M. le Maire. — La première question a été renvoyée à la session de février; pour la seconde, j'ai écrit plusieurs fois déjà à la Compagnie des tramways; j'attends une réponse.

Vous m'avez envoyé une lettre ces jours-ci, et j'allais vous écrire pour vous prier de venir me donner des explications.

M. L. Willem. — Je me tiens à votre disposition, M. le Maire.

M. le Maire. — Nous allons nous occuper de la question, vous pouvez y compter.

Le procès-verbal est adopté.

Questions diverses

Le conseil donne acte à M. le Maire du compte-rendu de l'emploi des dépenses imprévues :

M. le Maire lit le rapport des 1re et 2e Commission, chargées d'examiner, et d'arrêter le chiffre des subventions à accorder au Grand Théâtre et au Théâtre de Roubaix.

Le Conseil approuve le rapport.

Nous avons donné le résumé de ce rapport le lendemain de la dernière séance du Conseil.

Le Conseil renvoie aux 2e et 1re Commissions une demande de subvention formée par le théâtre populaire.

La question relative à l'offre d'un tableau au musée municipal, par la société artistique de Roubaix-Tourcoing, est ajournée.

Le Conseil renvoie aux 1e et 1re commissions une demande de demi-bourse, pour permettre à la jeune Elise Delmotte d'entrer à l'Institution des jeunes aveugles de Lille, et une demande de bourse adressée par la jeune Van Menen.

La taxe sur les chiens

M. le Maire propose au Conseil de voter un crédit supplémentaire de 500 francs pour les frais de perception de la taxe municipale sur les chiens.

M. le docteur Derville. — Tantôt, dans les dépenses imprévues, une somme a déjà été portée pour ce service.

M. le Maire. — Ce n'est pas la même chose. La somme de 500 demandée ici est destinée à donner des gratifications à ceux qui ont dressé procès-verbal pour les chiens non inscrits. Ces gratifications sont de 0,50 centimes par chien. Il y a eu 1000 procès-verbaux.

M. le docteur Derville. — Combien rapporte la taxe sur les chiens ?

M. le Maire. — Cette année, la taxe a rapporté 18,000 francs.

Le crédit est adopté.

Questions diverses

Le Conseil renvoie à la 1re Commission la demande d'un crédit pour commission due à M. Boval, dans l'acquisition des terrains devant servir à l'agrandissement du cimetière.

Il vote un crédit pour couvrir les frais d'enterrement du brigadier de police Catteau.

Service des Eaux

Le Conseil homologue les cahiers des charges pour la mise en adjudication des travaux d'entretien à exécuter aux bâtiments dépendant du service des eaux à Roubaix, Tourcoing et Bousbecque, et de la fourniture d'huiles, d'articles divers, de fontes, de plombs, de robinets d'arrêt de 0,010 et de robinets de 0,010 pour percement en charge, de robinets-vannes pour conduites de 0,60, de 0,10 et de 0,15 ; de compteurs à eau, système Kennedy, pour le même service.

Il approuve l'exécution en régie directe des travaux de pose de conduites.

Il homologue le règlement de comptes de mitoyenneté aux divers propriétaires riverains du dépôt du Fontenoy, ainsi que le budget de 1890.

La chapelle de Secours de St-Jean-Baptiste

Le Conseil est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation d'ouverture de la chapelle de Secours de St-Jean-Baptiste.

M. G. Heyndrickx demande que le Conseil donne immédiatement un avis favorable.

M. L. Willem veut, au contraire, le renvoi à la Commission.

M. E. Tiers. — Je trouve, qu'avant d'émettre un avis, on devrait forcer les propriétaires riverains de la Chapelle à payer les deux tiers des travaux de voirie, afin de rendre les abords pratiquables. On évitera ainsi ce qui se passe pour l'église du Saint-Rédempteur, au Pile, dont les abords, à certains moments de l'année, sont dans un état déplorable.

M. P. Destombes. — Ces questions de voirie sont ici hors saison. Il s'agit tout simplement de l'ouverture de la chapelle.

Le renvoi à la 1e Commission est rejetée par 17 voix contre 10. Le Conseil donne un avis favorable par 19 voix contre 9.

Les justices de paix

Le Conseil renvoie aux 3e et 1re Commissions un vœu du Conseil d'arrondissement sur la nouvelle installation des justices de paix.

Voirie

Le Conseil renvoie aux 3e et 1re Commissions une communication de M. le Préfet relative au pont sur le canal à l'extrémité de la rue Daubenton; et un rapport du directeur de la voirie sur les travaux de construction du 2e lot de l'égoût collecteur (section comprise entre la rue Neuve et la place du Trichon), et du 1e lot (section comprise entre la rue Neuve et le boule Gambetta).

Il homologue la réception définitive des travaux de pavage des rues de la Lys et de Tunis, et des travaux de construction d'un aqueduc rue du Fresnoy, et d'une serre au parc de Barbieux.

Il renvoie aux 3e et 1re commissions le budget des ressources et des dépenses pour les chemins vicinaux en 1890.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les eaux de l'Espierre

Le Conseil vote un crédit de 8,757 fr. 72, pour indemnité à accorder aux propriétaires riverains de l'Espierre à Wattrelos, par suite de dommages à eux causés par un débordement de ce cours d'eau.

Le paiement de l'indemnité incombe aux deux villes de Roubaix-Tourcoing; la somme de 8,757 fr. 72 représente provisoirement la part de Roubaix.

L'entretien des aqueducs et ouvrages d'art

Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 8,000 fr. pour l'entretien des aqueducs et ouvrages d'art. Ce supplément de crédit est nécessité par les travaux de prolongement de l'aqueduc central de la Grande-Rue sous le canal dont la dépense a été faite en régie et imputable sur le crédit de l'entretien des aqueducs et ouvrages d'art, qui est ainsi devenu insuffisant.

Le boulevard de Douai

Le Conseil vote un crédit de 6,000 fr. pour travaux de dégagement du boulevard de Douai vers le nouvel hospice.

La rue Vallon

Le Conseil décide le classement et la mise en état de viabilité de la rue Vallon et vote, à cet effet, en dépense, une somme de 13,000 fr., égale au montant du projet, et en recette, une somme de 8,000 fr. à recouvrer des propriétaires riverains.

Le chemin de Barbieux

Invité par M. le Préfet à donner son avis sur les résultats de l'enquête relative aux alignements du chemin de Barbieux, le Conseil confirme la délibération du 12 juillet 1889. Aucune protestation ne s'est produite.

L'élargissement des quais du canal

Dans ses séances des 5 août 1887, du 13 avril et du 5 octobre 1888, le Conseil avait décidé qu'il y avait lieu de porter à 20m00 la largeur des quais bordant le canal de Roubaix sur toute la longueur comprise entre le pont des Couteaux et le boulevard Gambetta.

Les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées consultés ont estimé qu'il était irrégulier de procéder par voie d'alignement et qu'il était nécessaire d'acquérir par voie d'expropriation les immeubles qui ne pourraient l'être à l'amiable.

Le Conseil confirme ses précédentes décisions, sauf en ce qui concerne le mode à appliquer pour aboutir au résultat visé, et décide que le projet de création de deux quais de 16 m. 60 de largeur, non compris les chemins de halage, est adopté; que l'engagement par lequel certains propriétaires cèdent gratuitement à la Ville le terrain nécessaire est approuvé; et que, dans le but d'arriver à l'acquisition soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, des terrains non abandonnés à la ville, il y a lieu de solliciter la déclaration d'utilité publique d'un projet de création de ces deux voies qui s'étendront depuis la limite des chemins de halage, dont la largeur est fixée à 4 mètres, jusqu'à une ligne menée parallèlement à la crête du canal, à 20 m. de distance de cette crête.

Le Conseil décide aussi qu'il y a lieu de solliciter la cession gratuite à la Ville des terrains appartenant à l'Etat et compris dans les limites des quais. Ces terrains seront affectés à perpétuité à la nouvelle voie publique.

Une somme de 10,000 francs sera prélevée sur les ressources disponibles de l'exercice courant pour faire face aux frais que pourra entraîner l'expropriation des immeubles qui n'auront pas été cédés gratuitement.

La place Faidherbe

La Commission appelée à examiner la proposition de M. Paul Watine, tendant à donner à une des rues de la ville le nom du Général Faidherbe, est d'avis d'y réserver un accueil favorable. Toutefois, ne voulant pas changer le nom des rues existantes elle demande de surseoir jusqu'à ce que s'ouvre une artère nouvelle d'une certaine importance.

M. Paul Watine demande que l'on donne le nom de Faidherbe, à une place du quartier de Beaurepaire, à laquelle on devait donner le nom de : Place du Commerce. Cette proposition est adoptée.

L'enlèvement des immondices

Le Conseil autorise M. le Maire à passer un bail avec MM. Tersinck frères pour la location d'un terrain à usage de dépot de fumier sis au Beau-Chêne.

L'affectation des bâtiments de la propriété de M. Pierre Catteau

M. le Préfet a adressé à l'Administration municipale à la date du 17 octobre 1889, une lettre relative à l'acquisition de la propriété Pierre Catteau.

Dans cette lettre, M. le Préfet dit que le Conseil, dans sa séance du 19 juillet dernier, a décidé que les jardins doivent servir de square; mais qu'il n'a pas indiqué l'affectation des bâtiments.

Il demande que le dossier soit complété par une délibération du Conseil municipal donnant les affectations de ces immeubles.

Les Commissions compétentes proposent que, pour permettre à l'enquête d'utilité publique de suivre son cours, on décide que la maison d'habitation sera affectée au Tribunal de Commerce et à la Justice de Paix. Elles se sont assuré qu'il y avait moyen d'installer là d'une façon très convenable, ces deux importants services qui sont actuellement à la Mairie dans les conditions les plus défectueuses.

Quant au bâtiment du devant, il serait réservé à un établissement d'enseignement.

M. L. Willem combat les conclusions du rapport qu'il trouve fantaisiste ; les Commissions n'ont pas fait un travail sérieux. Elles n'étaient, d'ailleurs, que faiblement représentées, lorsqu'elles ont examiné cette question. Il estime que la propriété de M. P. Catteau ne sied nullement aux installations qu'on veut y faire. Prochainement, le musée, la bibliothèque, les écoles académiques seront transférées à l'école des Arts industriels. Voilà des locaux pour le Tribunal de commerce et la simple police.

M. Willem propose d'ajourner la question pour de nouvelles études.

M. le Maire. — Il y a peut-être des mots qui ont dépassé votre pensée, dans ce que vous venez de dire, M. Willem : fantaisiste, pas sérieux, ce sont des termes blessants pour vos collègues.

M. Willem répond que, s'il a dit cela, c'est qu'il le pense. Il explique ensuite le sens qu'il attache aux mots « fantaisiste » et « pas sérieux ». Les commissions étaient représentées en tout par sept membres, voilà pourquoi leur décision ne peut-être considérée comme sérieuse.

Il ajoute que la manière de voir des commissions n'engage pas le Conseil, qui ne doit pas obéir en esclave, comme c'est son habitude.

Plusieurs membres : Oh ! oh ! oh !

M. Leclercq. — Nous savons bien, nous, de quel côté sont les esclaves.

M. le docteur Derville. — Nous ne faisons pas comme vos amis, nous ne quittons pas la salle, en manière de protestation, au moment du vote, lorsque nous avons signé le rapport.

M. Willem. — Nous avons toujours fait de la loyale opposition; mais avons-nous jamais pu influencer un vote ?

M. G. Heyndrickx dit que la décision des commissions est, au contraire, des plus sérieuses. Une visite a été faite dans les bâtiments de la propriété de M. Pierre Catteau. Il a été constaté que ces immeubles conviennent très bien à l'usage qu'on veut en faire.

M. Degalle demande que le rapport soit annulé. Il trouve que ce sera une installation provisoire, qu'il faudra bientôt de plus grands locaux.

M. G. Heyndrickx répond que la salle d'audience du tribunal de commerce sera, d'un tiers, plus grande, que la salle actuelle.

Sur la demande de M. le docteur Derville, M. P. Destombes donne lecture du rapport du commissaire enquêteur, M. Desbouvry, conseiller d'arrondissement ; ce rapport est favorable.

M. E. Tiers proteste, au nom de ses électeurs, contre le choix qu'on veut faire ; les tribunaux doivent se trouver au centre de la ville.

La proposition de M. Willem, mise aux voix, est repoussée. Les conclusions du rapport sont adoptées par 18 voix contre 9.

Le service des eaux

Le Conseil vote un crédit de 2,500 francs pour *l'achat d'une nouvelle roue destinée aux tirages des* obligations de l'emprunt de Roubaix-Tourcoing relatif au service des eaux.

Bureau de Bienfaisance

Le Conseil vote un supplément de subvention de 20,000 fr. pour le Bureau de Bienfaisance.

Il approuve le projet de budget primitif du bureau de bienfaisance pour 1890. Ce budget prévoit un excédent de 4,603 fr. 81.

M. le docteur Derville. — Lors de la discussion de ce budget, l'ancien conseil en 1887 — le conseil actuel en 1888 — ont successivement demandé à l'unanimité la création d'un dispensaire destiné au traitement des malades atteints d'affections des yeux. M. le Maire pourrait-il nous dire à quel point en est cette question ? Il est, en effet, inadmissible qu'une ville de plus de 100,000 âmes en soit réduite à envoyer à Lille toute une catégorie de malades qu'on pourrait très bien soigner ici. C'est un mode coûteux pour le Bureau de Bienfaisance, dangereux pour les malades, dangereux aussi pour les voyageurs des voitures publiques où les ophthalmiques sèment la contagion.

M. le Maire. — Nous avons transmis le vœu au bureau de bienfaisance, qui a répondu, et à l'administration des hospices dont nous n'avons pas encore la réponse.

M. le docteur Largillière appuie les observations de M. Derville.

La Crèche de la rue de France

Le Conseil autorise M. le Maire à passer un nouveau bail pour la location d'un immeuble, à usage de crèche, rue de France.

Bains et lavoirs

M. le docteur Derville donne lecture d'un rapport dont voici le résumé :

La concession de l'exploitation des Bains et lavoirs prend fin le 31 décembre prochain. Les Commissions estiment que l'étude de la proposition faite par M. Philippe de construire une piscine à eau chaude et de reprendre en même temps l'établissement de la rue St-Antoine n'est pas assez avancée pour permettre une solution immédiate.

Comme il importe d'assurer le service du seul établissement de bains chauds qu'il y ait en ville, les commissions proposent d'en confier la régie à l'Administration municipale. Cette mesure a un caractère essentiellement provisoire et cet état de choses cesserait au cas où un contrat interviendrait avec M. Philippe ou tout autre.

Si la Ville n'admettait pas ce projet, le Conseil statuerait sur le mode d'exploitation à suivre pour les bains de la rue St-Antoine.

M. le docteur Derville. — Comme beaucoup de mes collègues, je regrette que cette question n'a pu recevoir de solution définitive. Si j'ai accepté de faire ce rapport c'est que je tenais à bien accentuer l'opinion de la Commission, dont la grande majorité est opposée à une régie municipale. Nous espérons que l'administration et le Conseil auront à cœur de faire cesser un état provisoire, toujours préjudiciable à tout point de vue.

M. le Maire. — Nous nous occuperons de cette question, aussitôt le budget voté.

Mesurage public

Le Conseil approuve le cahier des charges pour la mise en adjudication des plombs façonnés du mesurage public.

PROPOSITIONS DIVERSES

M. R. Degalle propose au Conseil de voter un crédit de 2000 francs pour les familles des mineurs en grève.

M. le Maire. — Le Conseil s'est déjà prononcé, je crois, dans une question semblable.

M. G. Leclercq. — Je demande la question préalable.

M. A. Lepers appuie la proposition de M. Degalle. Il dit que, de tous les ouvriers, les mineurs sont les plus malheureux, parce qu'ils ont affaire à des compagnies au lieu d'avoir affaire directement à une seule personne. Ces compagnies sont des administrations qui veulent à tout prix faire rapporter de gros intérêts aux actionnaires.

Paris a voté 10,000 francs, Roubaix peut bien en voter 2,000.

M. Lepers termine en disant : On ne trouvera pas un Roubaisien pour blâmer les conseillers qui seront venus en aide à ces malheureux.

M. Degalle. — Ce matin des mineurs sont venus à la mairie demander de pouvoir quêter en ville. L'autorisation leur a été refusée.

M. le Maire. — A qui se sont-ils présentés ?

M. Degalle. — A M. le Commissaire central.

La question préalable, demandée par M. Leclercq, est votée par 17 voix contre 8.

M. Degalle. — Je proteste contre le vote du Conseil...

M. le Maire. — M. Degalle, je ne puis vous permettre de continuer à parler.

M. le docteur Derville demande d'en finir avec la question des tramways de Roubaix-Tourcoing.

M. Cuvinox demande que l'on pave la rue de Menin qui doit donner accès à la nouvelle gare de marchandises.

Le huis-clos est prononcé. La séance est levée à 10 h. 45.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 15 novembre

Présidence de M. Hedde, vice-président

Les empoisonnements d'Armentières. — Dans le courant de l'été dernier, en mai et en juin 70 personnes à Lille, 77 à Armentières devenaient subitement malades, et présentaient tous les symptômes d'un empoisonnement. Trois décès qui se produisirent à Lille, mirent le comble à l'émotion bien légitime qui s'était emparé de l'opinion du public.

Tous les journaux sans distinction d'opinion furent unanimes pour réclamer une enquête.

Le parquet fit opérer une saisie chez deux charcutiers, M. Smet, charcutier à Lille, rue de Plande, et M. Auguste Descamps, charcutier à Armentières, rue des Douze-Apôtre.

A la suite de cette saisie, M. Brouardel, doyen de la Faculté de Médecine de Paris fut chargé de procéder à une expertise.

Conformément aux conclusions de son rapport, une ordonnance de non-lieu intervint en faveur du charcutier lillois. D'après le savant docteur, l'altération des viandes de charcuterie peut en effet se produire instantanément sans que l'aspect extérieur des viandes en soit modifié.

Les pâtes saisies chez M. Smet présentaient tous tous les signes extérieurs d'une bonne conservation; il ne pouvait donc être rendu responsable.

La situation n'était pas la même pour le charcutier Annettiéron : les pâtés saisis chez lui exhalent une odeur nauséabonde, le charcutier ne pouvait ignorer *leur état de putréfaction avancée.*

Tel est l'exposé de la cause fait à l'audience par M. le substitut Guillemin qui demande au Tribunal de prononcer une condamnation contre M. Descamps.

21 témoins ont défilé à la barre : tous même les témoins à charge, se montrent bienveillants à l'égard de l'inculpé.

Les témoins à décharge font le plus grand éloge de la qualité de ses produits.

Me Barbe présente la défense de Descamps.

Son client, dit-il, appartient à une honorable famille et a un passé des plus enviables.

Sa bonne foi est indiscutable, et rien ne prouve que les pâtés saisis chez lui aient été débités à qui que ce soit.

La conclusion du Dr Brouardel applicables au charcutier Lillois le sont également à Descamps. L'altération des viandes a pu se produire instantanément et à son insu.

Après un court délibéré sur le siège, le Tribunal condamne Descamps à 1 mois de prison, 50 francs d'amende, à l'insertion du jugement par extrait dans les deux journaux d'Armentièrer et aux frais.

Vol. — Un vol important a été commis à Hem-lez-Lannoy. Edmond Dauchy, reconnu coupable, est condamné à 2 ans de prison; Henri Dumez à 3 ans, Octave Dumez à 8 mois, Charlotte Cliguiton à 4 mois.

Maître Pointu.

CONCERTS & SPECTACLES

La « Concordia-Harmonie » a donné, dimanche dernier, une soirée intime dans la grande salle de M. Philémon, rue Pierre-Motte. La salle, bien que très vaste, n'a pu contenir toutes les personnes invitées.

La *Concordia-Harmonie*, sous l'habile direction de M. Broutin, a joué une ouverture très applaudie.

Tous nos compliments à M. Paul Grumieux, charmant ténor, dont la réputation n'est plus à faire ; il a été excellent dans le duo la *Reine de Chypre*, où M. J. Haze l'a admirablement secondé.

MM. Kimpe et Leroy sont deux basses d'un réel talent. Le premier a chanté *La Charité*, le second *Une nuit d'Olivie*, avec un grand succès.

La romance *La Voix de Dieu* a été intrrprétée d'une façon irréprochable par M. Bulteau à qui nous adressons de sincères félicitations.

M. Nys a très bien déclamé le monologue l'*Epave*. Les frères Demartelaere se sont distingués dans leurs variations pour zingo-flûte. La note gaie était réservée aux deux sympathiques comiques MM. Louis Fœlix et Desmedt qui, dans leurs *Les deux Pochards* et le *Militaire qui sait une bonne*, ont désopilé les spectateurs. La partie instrumentale a été également très appréciée.

Signalons MM. Timer, Hache et Deneu tous trois solistes de la Concordia qui ont prouve une fois de *plus qu'ils étaient à la hauteur de leur réputation.*

N'oublions pas Mlle V. Berson qui s'est acquité avec talent de la tache difficile d'accompagnatrice.

Un bal de famille très animé a terminé cette jolie fête.

La souscription Faidherbe. — *Comité roubaisien.* — Voici les 60e et 61e listes :

60e liste. — Eloi Wardavoir, 1,00. Vanrenberghien, 0,25. A. Thomas, 1,00. Cormorant, 0,25. Pierre Loncke, 0,50. Illisible, 0,25. Coulon-Cuvelier, Albert Flipo, Alphonse Gyre, fils, chacun 1,00. F. Dubois, 0,25. L. Mahieu, 1,00. Jules Mazurelle, Louis Martinage, chacun 0,50. Forestier, 1,00. P. Van Robaeyes 0,25. Jules Danel, H. Capelle, A. Demuynck, Jacob, Anonyme, Malfait, E. Ruchard, chacun 0,50. M. et Mme Payen, 1,00. Un radical, 0,50. Henri Caudrelier 0,25. Henri Lefebvre, 0,30. Désiré Renard, 0,15. Théophile Coliez, 5,00. Pierre Desbarbieux, Edouard Briffaut chacun 1,00. L. Loting, 0,20. J. Destroyes, 1,00. M. Boulanger, 0,20. Total, 23,85. — Listes précédentes, 6,599,45. — Total général, 6,623,30.

61e liste. — A. Wattel-Verbaere, 5. Eug. Wattel, 2. Victor Bodart, 0,50. H. Bulteau, 1. A. Desbouvrie, J. Helbois, V. Dessrez, P. Vantighem, chacun 0,25. A. Husse, 0,10. A. Leclercq, J. Motte, chacun 0,25. H. Lequindre, A. Crommelinck, chacun 0,20. L. Rasson, M. Fourniez, Jules Verhulst, Désiré Dupire, chacun 0,25. E. Dubus, J. Dubar, chacun 0,20. A. Faro, S. Debruine, chacun 0,25. M. Masurel, E. Cakeimberghe, chacun 0,10. A. Vanderstraten, 0,15. E. Briffaut, 0,10.

Baas, E. Nérinck, A. Martinage, chacun 0,25 c. Demerlere, C. Nuttin, J. Rasneur, P. Dehael, E. Bulteau, chacun 0,10 c. C. Bulteau, 0,20 c. J. Dubus, M. Helbois, Claeys, chacun 0,10 c. Robins, 0,20 c. Vaneste, 0,30 c. Bultiau, Motte, Longue, Seize, Desprez, M. Outriqui, A. Outriqui, L. Outriqui, C. Outriqui, Quipe, Tierret, Holbeck, Delannoy. Vancodemberge, chacun 0,10 c. Fringase, 0,25 c.

Deloutre, 0,10. Dehutte, 0,20. Deligny, Meurice, Vandecastel, chacun 0,10. Voiturier, Haumet, chacun 0,10. Hespel, 0,25. Desbarbieux 0,10. Boulan, Damens chacun 0,05. V. Legrand, 0,50. Spinguse, 0,25. Odile Coninck, 0,07. Derick, 0,10. Lamendin, 0,25. Debouvrie, Bulteau, chacun 0,10. Desprez, Degroote, chacun 0,20. Coninck, 0,10. Derick, 0,20. Cornille, 0,10. Salembier, 0,05. Dehas, 0,10. Desoubrie, 0,20. Destombe, Desbouvries, Leuridan, chacun 0,10. Leman, 0,05.

Varosbeck, F. Delhuvenne, M. Delhuvenne, Mathon, Verscouter, Dérick, chacun 0,10. Desmettre, 0,05. Castelain, Desprez, chacun 0,10. Deslepeul, 0,15. Defort, Vougelle Varin, Lecoutre, Dupont, Vancodemberge, chacun 0,10. E. Hespel, 0,25. M. Lepoutre, 0,10. L. Quint 0,25. Delof 0,15. — Total 23 fr. 39. — Listes précédentes 6,623 fr. 30. — Total général 6,646 fr. 62.

PETITE CORRESPONDANCE

C. P. — Nous ne répondons qu'aux lettres signées.

J. V... — Les cordonniers n'ont pas d'examen à passer. Vous obtiendrez plus facilement cette place en devançant l'appel, mais dans ce cas, il est évident que le temps écoulé entre votre arrivée au corps et la date de l'appel de votre classe, ne comptera pas dans vos trois années de service.

A. I..., lecteur assidu. — Vous n'avez pas le droit de réclamer la qualité de français.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 15 novembre.* — Albert Coëisier, rue de l'Espérance, 55. — Pierre Put, rue Sébastopol, cité St-Martin, 4. — Rosalie Desmet, rue de la Redoute. — Blanche Dassonville, rue de l'Epeule, cour Grau, 9. — Constant Chombart, rue des Champs, 24. — Henri Cuiset, rue Archimède, 22. — *Déclarations de décès du 14 novembre.* Marie Demulder, 4 ans, rue de la Perche, impasse du Sud, 12. — Sophie Moreels, 86 ans, rue Blanchemaille, 44. — Roman, présenté sans vie, rue du Tilleul, impasse Saint-Louis, 4. — Marie Leman, 25 ans, rue de la Banque, 10. — Henri Craans, 69 ans, Hôtel-Dieu. — Pierre Slachmulder, Hôtel-Dieu. — Pierre Callens, 59 ans, rue Ste-Thérèse, 21. — Placide Bricont, 70 ans, rue de l'Hommelet, cour Ferret, 11. — Sophie Raux, 76 ans, rue de la Guinguette, 98. — Sophie Timmerman, 66 ans, rue de la Balance, 80. — Céline Dhalluin, 49 ans, rue Coligny, 22. — Florine Duhamel, 66 ans, rue de la Basse-Masure.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 15 novembre. — Jean Braum, rue de la Blanche-Porte. — Théonville Demouveaux, rue de la Croix-Rouge. — Emile Bekaert Ponts des Piats. Marie Willoquet, rue d'Alsace. — Marceau Crayet rue Houchard. — *Déclarations de décès du 14 novembre.* — Prudence Labitte, 4 mois, rue des Poutrains.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEMAN-FLIPO qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Marie-Juliette LEMAN, décédée pieusement à Roubaix, le 14 novembre 1889, dans sa 26e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 18 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Banque, 10.

Les amis et connaissances de la famille COTIERS-MORELS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sophie MORELS, veuve de M. Pierre-Joseph COTIERS, pieusement décédée à Roubaix, le 14 novembre 1889, dans sa 87e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en lieu tenant et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le dimanche 17, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Blanchemaille, 45.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Croix, le lundi 18 novembre 1889, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame Séraphine BIOEN, épouse de M. Léopold RUBBEN, décédée à Croix, le 13 octobre 1889, à l'âge de 61 ans et 8 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire de 1re classe sera célébré en l'église paroissiale du Saint-Eloi (Blanc-Seau-Tourcoing), le mardi 19 novembre 1889, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph BAUCARNE, député du Nord, membre du Conseil de fabrique de sa paroisse, membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, président honoraire du Comice agricole de Lille, ancien membre de la Chambre consultative d'agriculture, chevalier de la Légion d'honneur, ancien Maire de Croix, époux de Dame Hortense LEROUX, pieusement décédé à Paris, le jeudi 22 novembre 1888, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire de 1re classe sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Christophe, à Tourcoing, le lundi 18 novembre 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Jacques MOURMONT, décédé à Gand, le 19 octobre 1889, à l'âge 29 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maitre-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 18 novembre 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Mélanie DUPERMONT, épouse de M. Louis VANDAMME, décédée à Menton, le 19 novembre 1888, dans sa vingt-quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 19 novembre 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos d l'âme de Dame Hortense DRAUX, épouse de M. Ferdinand FIÉVET, décédée à Roubaix, le 7 novembre 1888, dans sa 81e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 18 novembre 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Jacques MOURMONT, décédé à Gand, le 19 octobre 1889, à l'âge 29 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 18 novembre 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Jacques MOURMONT, décédé à Gand, le 19 octobre 1889, à l'âge 29 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Antoine de Padoue, à Roubaix, le lundi 18 novembre 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis VANDAMME, décédé à Menton, le 19 octobre 1888, dans sa vingt-quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 19 novembre 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos d l'âme de Dame Hortense DRAUX, épouse de M. Ferdinand FIÉVET, décédée à Roubaix, le 7 novembre 1888, dans sa 81e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Mouscron. — Dimanche prochain, à l'issue de la grand'messe, un *Te Deum* sera chanté à l'occasion de la fête patronale du roi.

— Vendredi après-midi, Mlle Mathilde Collengis, de Roubaix, qui était venue toucher une somme de 1,900 fr. à la Caisse d'épargne les a perdus rue des Berceaux; il paraitrait que c'est une dame qui les aurait ramassés et qui ne les a pas encore remis au bureau de police.

Ville de Bruxelles. — *Emprunt de 289 millions de francs (1886).* — 18e tirage. 15 novembre 1889. Obligations remboursables le 2 janvier 1890. Série 84693 n° 4, remboursable par 100,000 fr. Série 93635 n° 18, 2,500 fr. Série 114,290 n° 25, 1,000 fr. Série 114,290 n° 7, S. 114290 n° 11, 500 fr.

TRIBUNAUX

Affaire Cassan

Audience du vendredi 16 novembre 1889

Albi, 15 novembre. — Cette cinquième audience commence gaiement; on s'est blasé sur l'horreur du sujet qui réunit, depuis une semaine, dans la même salle, les jurés, les journalistes, les témoins et les auditeurs privilégiés munis de cartes; on a fait connaissance et on saisit le moindre prétexte pour se dérider.

Le garde champêtre, qui est manchot, lève la main gauche pour prêter serment. On lui a fait un succès, et peu s'en faut que l'on n'applaudisse.

La marchande de journaux, Mme Devic, une bonne commère, se prétend au courant de tout ce qui se passe dans Albi ; selon elle, Mme Cassan a dû son renvoi de chez son beau-père à sa mauvaise conduite.

Elle a vu souvent « Paul » lui porter des lettres.

— Qui ça, Paul ? — lui demande-t-on.

— Eh bien ! — répond-elle — Paul, l'ordonnance du sous-lieutenant Pradines !

Elle lui aurait même, dit-elle, fait de la morale à ce sujet, et « Paul » a répondu qu'il ne connaissait que sa consigne !

Une ancienne cantinière, la veuve Soulé, actuellement blanchisseuse, vient prolonger l'intermède en prenant des airs crânes pour ne rien dire. On lui dit d'aller s'assoir, elle répond qu'elle ne s'assoit jamais. Enfin on la met dehors, non sans peine.

Me Ferran communique à la cour une lettre qu'il vient de recevoir, et dans laquelle une demoiselle Sophie Fauvielle, déclare qu'elle a eu un entretien avec M. le sous-lieutenant Pradines et que celui-ci a dit : « C'est quelqu'un de Lagrave qui a fait le coup. »

M. le sous-lieutenant Pradines, rappelé à la barre, déclare à son tour qu'il a, effectivement, reçu des lettres anonymes, dans lesquelles on dénonçait comme étant l'un des assassins un nommé Vallat, vagabond, qui, parfois, couchait chez le docteur Cassan à son insu.

Un adjudant de gendarmerie discute la nature des empreintes que l'on a prises d'abord pour des pattes de chien, puis pour des talons ferrés; selon lui, c'est l'empreinte d'un pied nu.

— Enfin, un compagnon de cellule de l'accusé atteste qu'il reçu ses confidences. Durand lui raconta qu'il avait d'abord frappé à coups de marteau, puis à coups de poignard ; il dit aussi avoir placé de l'argent à la caisse d'épargne.

Durand. — Il en a menti !...

Le président lit des lettres d'autres co-détenus qui confirment les aveux que leur a faits l'accusé;

On passe aux témoins à décharge : il y en a quarante-deux...

Les premiers se bornent à donner de vagues renseignements sur la famille Durand ; d'autres signalent la présence de deux dames aux abords de la maison, dans la nuit qui précéda le crime. Enfin, il paraît qu'on a vu rôder un homme nu-pieds : c'est peut-être le même qui a été vu aux abords de l'asile du Bon-Sauveur, caché derrière une charrette, et qui s'est sauvé en voyant approcher du monde...

En résumé, il reste là un gros point d'interrogation.

PLAIDOIRIE DE Me BOSREDON

Le jeune avocat que Mme Cassan a chargé du soin de défendre son honneur a compris que, pour y parvenir, la première chose à faire était de prouver la culpabilité de Justin Durand, et, dans une plaidoirie bien ordonnée, il a reproduit tous les arguments déjà fournis contre l'accusé. C'est au nom des enfants de Mme Cassau qu'il se présente, et il veut faire déclarer que ces enfants n'ont pas pour mère un assassin. En somme, excellente plaidoirie, qui a paru vivement impressionner l'accusé lui